

PROGRAMME FEDERATEUR
"AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE"

APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE 2006

Programme co-financé par :



1. Introduction

1.1 Présentation générale du programme

Le programme fédérateur « Agriculture et Développement Durable » (ADD) est un programme de recherche et de recherche-développement dont l'ambition est de renouveler et d'élargir la manière d'appréhender les activités agricoles à partir des enjeux du développement durable.

Les activités visées incluent toutes celles mettant en valeur des ressources naturelles renouvelables en vue de produire et/ou transformer des biens alimentaires et non alimentaires. Les milieux et territoires concernés peuvent être terrestres (ruraux, péri urbains voire urbains), littoraux ou aquatiques ; au Nord comme au Sud. Le terme « agriculture » recouvre donc ici l'agriculture *stricto sensu*, mais aussi la sylviculture, l'aquaculture continentale et marine, la pêche côtière...¹

Ce programme associe un grand nombre de partenaires : ministères et agences nationales d'objectif, organismes de recherche, organismes de développement et de recherche-développement, collectivités territoriales, milieux associatifs...² Il résulte d'une réflexion préparatoire menée tout au long de l'année 2004 dans le cadre de groupes de consultation largement ouverts³.

À travers ce programme, il s'agit d'étudier les problèmes et les opportunités qu'engendre l'inscription des activités agricoles dans une dynamique socio-politique et économique, le développement durable, qui, depuis le Sommet de Rio (1992), constitue un cadre de référence largement partagé et un début de réponse collective aux problèmes posés au développement par les enjeux environnementaux et de préservation ou reconstitution des ressources naturelles à l'échelle de la planète. L'agriculture sera l'un des secteurs d'activités les plus exposés aux changements de l'environnement, mais est également l'un des agents importants de ces changements.

Dans les pays industrialisés, la fonction productive de l'agriculture n'est plus une composante économique et socio-politique majeure en termes de chiffre d'affaires ou d'emplois. Elle garde toutefois un rôle crucial en amont des filières d'alimentation et de mise à disposition de matières premières, et une forte influence sur la gestion de l'espace rural, non sans tensions avec d'autres usages de cet espace qui fait, de façon croissante, l'objet de demandes concurrentes.

À cette mutation s'est ajoutée une remise en cause des modèles techniques hérités de la phase de modernisation agricole. La contestation a notamment mis en avant les impacts sur l'environnement et la santé ainsi que l'iniquité des rapports économiques, en particulier entre producteurs et distributeurs, et entre producteurs des pays d'industrialisation ancienne et ceux des pays en développement. Les évolutions de la politique agricole européenne et nationale et des conditions d'attribution de soutiens

¹ Par commodité, on se contentera - dans la suite du texte - d'employer le terme « agriculture » pour désigner cet ensemble d'activités.

² Dix organismes participent à la maîtrise d'ouvrage globale de ce programme et sont représentés dans son Comité stratégique : Association de coordination technique agricole (ACTA), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de la recherche (GIP ANR), Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP).

³ Les résultats de cette réflexion sont consignés dans un ouvrage publié par l'INRA : J. Boiffin, B. Hubert et N. Durand (dir.), *Agriculture et développement durable : enjeux et questions de recherche*, disponible à l'adresse suivante www.inra.fr/actualites/agriculture-developpement.pdf ou, sur demande, en envoyant un mail à pfadd@paris.inra.fr

publics, la diversification des attentes de la société, ont fait émerger la notion de multifonctionnalité comme repère essentiel. Ceci rend obsolète toute vision « autonomiste » des secteurs agricole et agroalimentaire.

Cette situation invite la recherche à porter une attention accrue aux dynamiques de changement et aux irréversibilités qui peuvent en résulter, afin d'éclairer les stratégies de développement à différentes échelles territoriales. Telle est l'ambition du programme ADD qui entend également contribuer à la compréhension des enjeux plus généraux du développement durable à travers le cas particulier de l'agriculture.

1.2 Objet et priorités de l'appel 2006

L'appel à propositions de recherche 2006 constitue, après celui diffusé en janvier 2005, le deuxième appel d'offres du programme⁴. Compte tenu des résultats de ce premier appel d'offres, cet appel à propositions affiche un certain nombre de priorités qui guideront la sélection des propositions de recherche⁵. Ces priorités concernent à la fois les thématiques de recherche, les disciplines scientifiques mobilisées et les démarches de recherche elles-mêmes.

Le programme ADD sollicite en effet deux types de questionnements complémentaires :

- l'un, que l'on pourrait intituler « agriculture durable », s'interroge sur la durabilité de la production agricole, dans ses aspects à la fois économiques, sociaux et environnementaux ;
- le second, qui pourrait se nommer « développement durable et agriculture », s'intéresse davantage à la contribution possible de l'agriculture aux objectifs plus globaux qu'une société peut se fixer vis-à-vis du développement durable : contribution à une meilleure préservation et gestion des ressources multi-usages (eau, air...), contribution à des objectifs sociaux (éducation, insertion...), restauration des « services écologiques » des écosystèmes...

Les projets retenus au titre du premier appel d'offres ayant principalement porté sur le volet « agriculture durable », l'appel 2006 accordera un intérêt particulier aux propositions prenant en compte le volet « développement durable et agriculture ».

Cet appel est ainsi centré sur la prise en charge intégrée, par l'agriculture, des grandes questions qui tendent à restructurer les objectifs de développement à l'échelle nationale, européenne et internationale. Parmi ces grandes questions figurent : les nouvelles formes de la concurrence économique mondiale entre des pays extrêmement hétérogènes du point de vue de leurs conditions environnementales et économiques (en particulier pour le coût du travail), la compétition des systèmes de production alimentaire du Nord et du Sud, l'accès des populations les plus démunies aux biens et services essentiels, les bouleversements possibles du climat à l'échelle planétaire, l'érosion de la biodiversité, l'enchérissement des hydrocarbures, l'extension de la propriété industrielle au domaine du vivant, les nouveaux effets de domination liés à l'urbanisation, l'exigence de régénération des ressources naturelles (comme les ressources hydriques) mises à mal par le développement inconsidéré d'une modernisation biaisée par le « productivisme »⁶... C'est, en effet, en prenant en charge ces enjeux plus globaux que les activités agricoles peuvent acquérir une nouvelle légitimité et, de ce fait, assurer leur durabilité.

⁴ Les documents relatifs à l'appel à proposition de recherche 2005 (texte, projets retenus...) sont disponibles à l'adresse suivante : www.inra.fr/add

⁵ Ces orientations concernent tous les proposant, qu'ils aient déjà déposé une déclaration d'intention en 2005 ou qu'ils répondent pour la première fois en 2006 : toutes les propositions seront évaluées selon les mêmes critères.

⁶ Le productivisme ne se caractérise pas par le seul fait de vouloir accroître la productivité de certains facteurs ou le niveau de production, objectifs qui ont leur place dans la visée d'un développement durable, mais par le fait que ces objectifs absorbent la totalité de l'attention et dominent la logique du système de production au point d'en oublier les finalités du point de vue des consommateurs et les autres valeurs collectives en jeu dans les choix productifs, comme la gestion avisée à long terme des milieux physiques et ressources naturelles sollicitées pour différents usages.

A travers cette mise à l'épreuve particulière, cet appel vise également à :

- susciter des avancées théoriques et renouveler les concepts ;
- stimuler l'invention de catégories et de modèles intermédiaires assurant le passage de la théorie à la mise en pratique par différents types d'acteurs,
- favoriser l'émergence d'outils de mesure et de démarches d'intervention adaptés.

Cet appel souhaite en particulier solliciter la contribution de la recherche agronomique (au sens large) aux débats théoriques sur le développement durable, par exemple sur la notion de capital naturel critique, le concept de résilience, l'étendue des relations de substituabilité, les modalités de gestion des risques ...

Au-delà de ces éléments qui vont être précisés ci-après, le Comité stratégique et le Conseil scientifique de ce programme demeurent attachés à soutenir des recherches qui, sur le thème de la contribution de l'agriculture au développement durable :

- apportent une contribution originale, tant sur le plan scientifique qu'au regard de la programmation propre des organismes finalisés porteurs de ce programme ;
- favorisent la structuration des équipes ou disciplines impliquées et des acteurs partenaires en collectifs de recherche réguliers ;
- reposent sur des projets dotés d'une architecture solide et claire, justifiant de façon crédible l'adéquation des moyens aux objectifs de recherche, qu'il s'agisse des moyens humains engagés ou des moyens financiers demandés, et manifestant le sérieux avec lequel le problème de la coordination du projet entre les équipes participantes a été réfléchi.

A ce titre, les instances de pilotage du programme tiennent à rappeler que l'hétérogénéité de forme des projets est parfaitement admissible : certaines soumissions reposant sur l'association d'un petit nombre d'équipes sont tout à fait recevables, au côté de projets de taille plus importante, dès lors qu'elles proposent une manière convaincante d'aborder une question originale.

2. L'esprit des recherches attendues

La prise en compte d'objectifs de durabilité appelle des changements techniques, organisationnels, sociaux, institutionnels et économiques. Ces changements peuvent être étudiés à différentes échelles temporelles et spatiales. Ils peuvent être abordés dans une démarche historique, anthropologique, cognitive ou prospective. De façon plus précise, huit principes et considérations définissent l'esprit général des recherches attendues.

2.1. L'évolution des pratiques techniques et organisationnelles

Les exigences de développement durable requièrent une attention particulière à l'évolution des pratiques effectives (les discours étant une forme de pratique) : celles des agents (consommateurs, producteurs ...), mais aussi celles des décideurs au sein des entreprises, et celles des organismes, des administrations et des ONG. Les déterminants de ces évolutions ainsi que les mécanismes à l'œuvre, en particulier pour l'appropriation des connaissances (processus de diffusion, apprentissages, adaptation au cas par cas...) et pour les changements d'attitudes - constituent des sujets d'investigation à la fois essentiels et complexes qu'il convient de replacer dans le contexte technique, économique et social qui leur donnent sens. En outre, plusieurs « systèmes de référence » sont aujourd'hui proposés pour l'agriculture et cohabitent, voire s'entremêlent dans les discours : développement économique, développement rural, économie mondialisée, développement durable. L'analyse des complémentarités ou des contradictions entre ces différents référentiels, la mesure de leurs poids respectifs dans les pratiques concrètes des différents acteurs, seraient donc à promouvoir.

C'est dans le même esprit que le fonctionnement des institutions mérite d'être étudié, au vu de l'écart existant aujourd'hui entre le contenu littéral du discours scientifico-politique sur le développement durable (Rapport Brundtland, etc.) et les actions engagées en son nom. Cette interrogation vise les différents niveaux d'organisation politique et territoriale, du niveau international (termes des négociations sur le commerce), aux niveaux régional et local, en passant par le niveau européen (PAC, Natura 2000, etc.) et national (évolution de la législation touchant au développement agricole et à la gestion des ressources naturelles du territoire). Dans ce cadre il serait souhaitable de mieux comprendre la nature et les causes des inerties auxquelles se heurte la réforme des institutions et règles organisant l'activité agricole.

Enfin, l'étude des changements dans les pratiques conduit naturellement à s'intéresser aux « innovations sociales » qui pourraient se cristalliser dans le processus d'élaboration des politiques publiques à partir de la thématique du développement durable, par exemple des partenariats plus diversifiés, de nouvelles procédures de débats public et de concertation, ou encore de nouvelles pratiques de recherche entre chercheurs et différents types d'acteurs.

Outre son intérêt cognitif, l'étude de ces dynamiques de changement constitue un enjeu majeur du point de vue de l'action dans la mesure où, en identifiant les points critiques et les leviers d'action, ces recherches peuvent contribuer à un changement des pratiques qui irait dans le sens d'un développement durable.

2.2 La reconnaissance de la complexité et l'étude des tensions et des coopérations

Les changements impulsés ou requis au nom de développement durable⁷ renvoient à une complexité qui doit être reconnue et analysée comme telle. **Puisque la visée du développement durable est celle d'une intégration des objectifs économiques et sociaux et des exigences de reproduction à long terme de l'environnement, il conviendrait en premier lieu d'appréhender les tensions et même les contradictions internes au concept de durabilité mais aussi les nouvelles formes de coopération qui peuvent en résulter.**

⁷ On peut se référer, à ce titre, aux objectifs et engagements affichés dans la Déclaration de Rio (1992), le Protocole de Kyoto (1998), la Stratégie européenne du développement durable (Göteborg, 2001), la Déclaration de Johannesburg (2002), la Stratégie nationale du développement durable (2003)...

De même conviendrait-il de mieux repérer les conflits que suscite la fixation des référentiels et des normes, en particulier quand ceux-ci relèvent de différentes échelles d'organisation territoriale. Les changements opérés au nom du développement durable peuvent, comme d'autres, être générateurs de nouveaux phénomènes de marginalisation, d'exclusion ou de domination.

À l'inverse, toute hétérogénéité sociale, économique ou territoriale ne peut pas être mécaniquement interprétée comme le signe d'une non-durabilité, dans la mesure où elle contribue notamment à une diversité écologique et culturelle attendue par la société, diversité qui, aux yeux de beaucoup, est une composante clé du développement durable.

Par ailleurs, du fait des contraintes liées à certaines limites naturelles (gaz à effet de serre, par exemple), il n'est pas absurde de se demander si la poursuite du développement de certaines activités ou de certaines parties du monde n'a pas pour condition la décroissance d'autres activités ou d'autres parties du monde.

Si le développement durable peut susciter des tensions et des contradictions, il incite tout autant à la coopération autour de la formulation et de la réalisation de projets communs, à travers des procédures dont certaines sont inédites comme les Agendas 21 locaux. A cet égard, une question importante est la façon dont la problématique de l'équité sociale (qu'elle sous-tende le souci de préserver le monde qui sera transmis aux générations futures ou qu'elle conditionne l'acceptation des transformations à opérer) se trouve affectée et traduite concrètement. De même, la participation des divers groupes sociaux à la définition des orientations collectives est généralement considérée comme un élément important pour la mise en œuvre du développement durable. Beaucoup reste à faire pour éclairer les conditions dans lesquelles cette participation conduit à autre chose qu'à la réitération des conflits et oppositions.

2.3 Du local au global

L'un des apports de la problématique du développement durable est de restituer les pratiques et phénomènes locaux dans leurs implications territoriales à d'autres échelles, jusqu'au niveau planétaire. Il y a là des enjeux méthodologiques majeurs à affronter.

Par ailleurs, les processus et les trajectoires selon lesquels évoluent les formes et la localisation des activités et usages de l'espace sont marqués par un double mouvement de globalisation (mondialisation des échanges, standardisation des produits alimentaires, internationalisation des politiques agricoles...) et de renforcement des dynamiques locales. Toutes les dimensions du développement sont tributaires de cette tension, qu'il s'agisse de la compétitivité des entreprises, de la qualité du cadre de vie, de l'organisation des systèmes de production, des pratiques individuelles, de la commercialisation des produits ou des modalités d'exercice du pouvoir politique.

Tout cela justifie qu'une attention particulière soit accordée aux tensions et articulations entre les différents niveaux d'intervention et de décision (du local au global), ainsi qu'à la coordination des acteurs, y compris le monde associatif et les collectivités locales.

2.4 Le long terme et l'incertain

Le développement durable manifeste le souci de prendre en compte le temps long, en particulier du point de vue de l'équité intergénérationnelle. Cette préoccupation passe par des choix techniques et économiques qui posent des problèmes inédits. A cet égard, le regard rétrospectif de l'historien ou les modèles scientifiques de phénomènes physiques intégrant des constantes de temps long peuvent être inopérants, s'ils ne sont pas orientés vers une logique de l'action. Cela appelle des travaux dans deux directions. **Il conviendrait, d'une part, de mieux éclairer les conditions et les dispositifs susceptibles d'assurer l'articulation entre des processus situés à des pas de temps différents : cycles naturels, action publique, décisions techniques.... Il conviendrait, d'autre part, de trouver les concepts et outils permettant d'établir des passerelles entre les approches descriptives et les catégories pertinentes pour l'action.**

De même, la survenue d'évènements extrêmes (qu'ils soient naturels, technologiques ou sociaux), la possibilité de discontinuités et l'incertitude qui en résulte appellent des raisonnements et des outils adaptés. A cet égard, on pourrait s'interroger sur la manière d'aborder des situations « durablement instables » du fait de changements climatiques, d'évolutions démographiques et géopolitiques, de crises successives. Il conviendrait également de porter attention à la détection et la prise en compte de risques émergents ou de risques qui se transforment.

Enfin, s'agissant d'étudier la contribution de l'agriculture au développement durable, il serait bienvenu de se demander dans quelle mesure les systèmes de production agricole et leur distribution territoriale sont eux-mêmes sources d'aléa, d'incertitude ou de bifurcations pour des composantes clés du développement durable.

2.5 Que veut dire intégrer, au-delà de l'empilement des contraintes, des disciplines et des concepts ?

Identifier et comprendre les tensions, conflits, contradictions, coopérations éventuelles ne sauraient être le stade terminal d'une recherche. La métaphore des trois piliers du développement durable (l'économique, le social et l'environnemental) est simple à comprendre mais inappropriée, voire perverse, dans la mesure où elle disjoint ce que la visée du développement durable cherche au contraire à relier et intégrer dans de nouvelles logiques d'ensemble qui transforment chaque « pilier » de l'intérieur. Par exemple, il s'agit de se demander en quoi les objectifs et régulations économiques sont transformés, dans une démarche de développement durable, par la prise en charge de la dimension environnementale.

Il en va de même de la dimension temporelle. À ce titre, il conviendrait d'identifier les nouvelles logiques transversales qui relient (ou pourraient relier) les différents horizons temporels (quelles alliances concrètes entre préoccupations de long terme et préoccupations de court terme ?).

Dans les deux cas, **il serait utile d'étudier les dispositifs d'acteurs et les supports institutionnels qui portent (ou pourraient porter) de nouvelles logiques transversales bousculant la distinction entre les trois piliers ou les différents horizons temporels.** Les méthodologies de recherche-intervention peuvent apporter des pistes de réflexion dans ces domaines.

Enfin la même interrogation générale sur les conditions et modalités d'intégration vaut pour les rapports entre les recherches s'appuyant sur des cadres disciplinaires différents.

2.6 Le besoin d'une réflexivité critique

Conduire des recherches sur le développement durable ne se conçoit pas sans un travail explicite de critique des notions et catégories scientifiques utilisées. Sont concernés : les concepts et outils classiques de chaque discipline mais aussi les notions et outils nouveaux (indicateurs, références techniques, systèmes complexes...) proposés par des chercheurs ou des acteurs sociaux (ONG, instances professionnelles, administrations) au titre du développement durable. Les changements introduits par le développement durable posent en effet la question de l'adaptation de ces outils et concepts et, de ce fait, de l'évolution des disciplines.

Ce travail critique pourrait aussi porter sur l'usage, dans les discours des acteurs, du terme durable (agriculture durable, exploitation durable...), qu'il s'agisse de révéler les objectifs poursuivis ou de repérer les appropriations opportunistes et les récupérations d'un langage encore à la mode. Ne voit-on pas, dans certains cas, le développement durable mobilisé à seule fin de protéger des situations acquises mais aujourd'hui bousculées par les évolutions contemporaines ? En même temps, le développement durable est un référentiel que peuvent contrarier d'autres objectifs poursuivis par les acteurs : une agriculture moderne, compétitive et exportatrice, d'un côté, le développement territorial, rural ou régional d'un autre, ou encore la valorisation de l'agriculture paysanne...

Un tel travail critique est attendu non seulement de tel ou tel projet qui en ferait son axe, mais de chaque projet soumis, quelle que soit la manière dont il est positionné en termes d'objet, d'échelle ou de méthode.

2.7. Pour un partenariat créatif

Lorsque le sujet s'y prête, le programme ADD encourage le développement de partenariats entre chercheurs et acteurs socio-économiques autour des projets de recherche. Le pari est que cette modalité de production des connaissances donne accès à des connaissances qui ne sont pas réellement accessibles par une démarche de recherche plus classique. Les partenaires en question peuvent être des organismes de développement, mais aussi d'autres acteurs économiques, syndicaux, associatifs, publics, territoriaux... Bien conçu et mis en place avec rigueur, ce partenariat peut être porteur d'éléments forts de crédibilité et de qualité du projet, de partage des questionnements, de valorisation des résultats et plus généralement de construction d'une nouvelle relation entre l'ensemble des acteurs œuvrant à la promotion d'un développement durable. Il doit notamment permettre d'assurer de façon réfléchie l'articulation des savoirs scientifiques et profanes - voire la co-production de ces savoirs - dans et par l'activité de recherche engageant chercheurs et acteurs. Un point clé est, à cet égard, la mobilisation effective des partenaires impliqués dans les recherches, au-delà de tel apport technique et de telle prestation ou, en aval, de la réception et de l'utilisation de résultats.

Ces considérations militent pour des projets à dimension partenariale « raisonnable » reposant sur l'association d'équipes de recherche aux compétences reconnues avec des partenaires actifs, bien identifiés et contribuant de façon significative au travail commun. Comme indiqué précédemment, cela ne va pas sans que les projets manifestent le souci réflexif de tirer des leçons sur les conditions dans lesquelles le partenariat est engagé, se déroule et se conclut, et sur les résultats originaux qu'il permet d'obtenir. Les propositions impliquant des partenaires non chercheurs devront ainsi expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt de ce partenariat au regard, d'une part, du sujet traité et, d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et pratiques existantes. Elles devront également préciser les modalités de collaboration envisagées avec chaque partenaire ou catégorie de partenaires.

2.8. Promouvoir une diversité d'approches et de collaborations

Le programme ADD s'adresse à la fois aux disciplines biotechniques et aux disciplines des sciences de l'homme et de la société (économiques, sociologiques, juridiques, politiques, ethnologiques...). Il encourage d'ailleurs les projets interdisciplinaires associant des représentants de ces deux types de disciplines en faisant le **pari que le développement de cette interdisciplinarité peut être un élément clé d'avancées des recherches sur le développement durable.** Ceux qui adopteront cette démarche gagneront à concevoir leurs projets dès l'origine dans cette perspective. Cela leur permettra d'identifier non seulement les apports propres de chaque discipline, mais également les articulations à établir et les échanges à organiser aux différentes étapes.

Ceci étant, des contributions originales et fécondes sur le développement durable sont tout à fait envisageables de la part de démarches structurées par une seule ou un nombre limité de disciplines. Des projets de ce type sont donc également les bienvenus.

Les réponses au premier appel à propositions de recherche ont manifesté une bonne présence des disciplines biotechniques, tandis que les sciences sociales étaient moins présentes, en particulier les sciences politiques, juridiques, ethnologiques et sociologiques. Dans la mesure où ceci est compatible avec l'intérêt scientifique et la qualité des projets, l'appel 2006 marque une préférence pour les projets témoignant d'une intégration en profondeur des démarches, questionnements et méthodes des sciences sociales, qui sont interpellées au premier chef par les problématiques de développement économique et social, d'une façon générale, et de développement durable en particulier.

Les sciences humaines telles que la philosophie et l'épistémologie peuvent également apporter un éclairage utile aux problématiques soulevées par le programme ADD : leur contribution est donc attendue.

3. Les thématiques de recherche

Dans le cadre du programme ADD, l'appel 2006 identifie sept thématiques de recherche prioritaires qui, sans être exclusives ni hiérarchisées les unes par rapport aux autres, guideront le choix des propositions qui seront retenues pour financement. Ces priorités sont ici explicitées brièvement puis illustrées par quelques questions.

3.1 Vers une moindre sollicitation de matières et d'énergie : réorientations et opportunités

Le renchérissement des matières premières et des sources d'énergie fossile, notamment du pétrole, relance la question du profil de consommation d'intrants des filières agricoles, de l'amont (intrants, machinisme...) à l'aval (agro-alimentaire, distribution...). Il pose aussi la question de la nature des productions à promouvoir, notamment du point de vue de l'usage optimal de la biomasse.

- Quelle évaluation peut-on faire des profils en matières et énergie des processus de production, transformation et distribution, actuels ou nouveaux (innovants) ?
- Que seraient, dans une démarche prospective, des systèmes techniques et organisationnels alternatifs moins consommateurs ? Que donne l'examen des filières en fonction de leur impact écologique global, y compris du point de vue de leurs capacités à garantir une information précise (traçabilité) ?
- Quel est le rôle de la logistique, des transports et de la répartition spatiale des activités agricoles ?
- Quel est le positionnement des firmes de transformation (des grandes aux TPE) par rapport aux objectifs de développement durable de l'agriculture et du milieu rural ? Quelles conceptions en ont-elles pour leur propre activité ? Une vision commune des objectifs et moyens du développement durable s'affirme-t-elle entre les différents acteurs intervenant au sein des filières ? Comment se forme-t-elle ?
- Quels rôles jouent ou pourraient jouer les politiques publiques dans ce domaine ?
- ...

3.2 De la préservation à l'amélioration des ressources naturelles par l'agriculture

Le rôle de l'agriculture vis-à-vis des ressources naturelles, terrestres, littorales et aquatiques, est à la fois important, ambivalent et controversé. L'agriculture peut ainsi contribuer à la dégradation de ces ressources mais aussi, à l'inverse, concourir à leur préservation, leur gestion et même leur amélioration qualitative et quantitative.

- Quelle est la capacité des systèmes de production à protéger et améliorer l'état et la disponibilité des ressources : gestion de l'eau, aptitude à stocker l'eau, maintien des sols, entretien de la biodiversité des espèces cultivées, élevées et sauvages... ?
- Quels changements apporter aux systèmes de production agricoles, aquacoles et forestiers pour promouvoir fermement la conservation et l'entretien des ressources ? Comment se situent les différents types d'agriculture (raisonnée, biologique, durable, etc.) au regard de ces objectifs ? Quel éclairage apporte la comparaison des différents types d'agricultures dans le monde ?
- Que dire de la manière dont les travaux de simulation – modélisation – évaluation globale comme l'exercice du *Millenium Ecosystems Assessment*, intègrent l'agriculture ? Que dire de la manière dont les dynamiques agricoles sont représentées dans la modélisation économique centrée sur les marchés des produits agricoles ?
- La préservation des ressources naturelles par l'agriculture est souvent associée à leur mise en valeur : quel lien existe-t-il entre ces deux processus ? Comment les coordonner ?
- Comment les différentes activités productives (agriculture *stricto sensu*, aquaculture, sylviculture...) interagissent-elles au regard de la gestion des ressources naturelles ?
- ...

3.3 Le devenir de l'agriculture, enjeu de processus multiples d'interaction

Le devenir de l'agriculture dépend aujourd'hui de processus sociaux divers d'interaction et non plus d'une négociation exclusive entre une profession supposée homogène et l'Etat. Ces interactions se nouent autour de sujets tels que la fourniture de matières premières alimentaires, l'occupation du territoire, la multifonctionnalité, la disponibilité des ressources, la pollution, l'accueil fait à des activités non agricoles, la contribution à des problèmes globaux (par exemple l'effet de serre et la biodiversité)...

- Quels acteurs, quels contextes institutionnels, quels modes d'arbitrage et de régulation, quels modes de coopération, quelles expertises forment les éléments actifs de ces interactions ? En quoi le jeu de ces interactions est-il susceptible d'œuvrer dans le sens d'un développement durable ?
- Quels sont les obstacles économiques, juridiques ou politiques à cette réorientation ? Doit-on principalement les chercher dans les routines comportementales propres aux producteurs et aux prescripteurs, dans les incitations réglementaires et financières en place ou dans l'expression politique du monde agricole ?
- Comment lever ces obstacles et favoriser des interactions fructueuses ? En particulier, quelles informations seraient utiles pour éclairer les débats et les projets et quels dispositifs conviendrait-il de mettre en place à cet effet (base de données, observatoires, indicateurs...) ?
- Quelles sont les attentes de la société en ce qui concerne l'usage des espaces ruraux et naturels, notamment pour les fonctions autres que productives ? Quelles transformations techniques et sociales sont à envisager pour établir une nouvelle légitimité sociale pour les activités agricoles ?
- Quelles articulations, tensions ou contradictions existe-t-il entre les instances de programmation et les niveaux d'intervention des différents acteurs impliqués dans les relations agriculture-environnement (État, entreprises publiques, collectivités territoriales, entreprises privées) ? Quelles articulations, tensions ou contradictions existe-t-il entre les différentes stratégies de développement durable mises en oeuvre par ces acteurs ?
- ...

3.4 Changement climatique et agriculture : entre prévention et adaptation, de nouvelles combinaisons stratégiques

En dépit des incertitudes de différentes natures qui entourent encore ce processus, les travaux de modélisation des climatologues laissent augurer que le changement climatique planétaire modifie, parfois fortement, les conditions climatiques locales et régionales. La France n'est pas un isolat à cet égard, qu'il s'agisse de la métropole ou des départements et territoires d'outremer. Les manifestations pourraient en être diverses : accentuation de la fréquence et de la force des événements extrêmes, perturbation du cycle de l'eau, transformation du fonctionnement des écosystèmes, déplacement des territoires de différentes espèces, émergence de nouvelles maladies... De tels changements (en particulier la variabilité climatique) constituent dès aujourd'hui des paramètres nouveaux à considérer à l'occasion de choix d'aménagement, de localisation ou de choix techniques, mais aussi de politique scientifique. Inversement, l'agriculture peut contribuer à limiter l'évolution de certaines variables ou en modérer les effets.

- Quelles sont les contributions possibles de l'agriculture aux politiques de prévention : maîtrise de la consommation en énergie fossile, puits de carbone, biocarburants, réduction des flux de transports, prévention des incendies de forêt et autres processus de déforestation... ?
- Quelles sont les composantes des stratégies d'adaptation aux changements anticipés ou redoutés (recherche, choix des cultures, gestion de la ressource en eau, infrastructures et ouvrages...) ? A quel rythme et comment ces adaptations doivent-elles être conduites compte tenu de l'attitude adoptée vis-à-vis de ces risques ? Quels changements voit-on d'ores et déjà s'opérer ?
- ...

3.5 Capitalisation et mobilisation des savoirs pour le développement durable

Les modes de production des savoirs, l'appropriation de ces derniers, leur transmission et leur mise en œuvre nécessitent une attention particulière. Au-delà de la gestion de l'information, cette thématique vise l'émergence d'une réflexion sur la nature de ces savoirs (qu'ils soient scientifiques ou profanes) mais aussi sur les conditions de leur formation, de leur circulation et de leur traduction dans des dispositifs techniques.

- Qui assure aujourd'hui la capitalisation et la mobilisation de ces savoirs ? Avec quels outils et selon quelles démarches et procédures ?
- Comment mieux capitaliser et mobiliser les savoirs pertinents ? Comment peut-on les caractériser et les classer pour en assurer la diffusion ? Comment structurer l'appropriation collective de ces savoirs ?
- Comment s'articuleront demain la mobilisation des savoirs et les processus de décision ? Le développement durable appelle-t-il de nouvelles formes d'expertise ?
- ...

3.6 Les interactions entre les agricultures, du local au global

Alors que beaucoup considèrent que le monde aura besoin, au 21^{ème} siècle, de toutes ses agricultures, les négociations OMC et, plus généralement, le processus de globalisation, mettent en évidence des tensions et des phénomènes de concurrence entre les agricultures du monde et les politiques publiques qui les sous-tendent, en particulier (mais pas seulement) entre celles des pays en développement et celles des pays industrialisés. Ces questions nécessitent des investigations au-delà des travaux comparatifs qui font valoir des modèles techniques et des modèles d'organisation différents.

- Quelles sont les interactions effectives - positives (échange de savoirs et savoir-faire) ou négatives (remise en cause de la viabilité de certaines agricultures, impacts environnementaux) - entre ces différentes agricultures ? Jusqu'à quel point sont-elles concurrentes et à travers quels mécanismes ?
- En quoi ces interactions constituent-elles un frein ou au contraire une source d'émulation pour la mise en œuvre pratique d'un développement durable ?
- Que peuvent apporter, face à ces interrogations, la prospective et la modélisation ?
-

3.7 Les dispositifs et processus d'innovation et de recherche-développement

La contribution de l'agriculture au développement durable suppose à la fois une réorientation de l'innovation et une rénovation des dispositifs qui la stimulent, la produisent ou la diffusent. Les processus et dispositifs d'innovation sont donc des objets de recherche et d'expérimentation à part entière.

- Quelles évaluations *ex ante* et *ex post* des innovations mettre en place au regard des critères du développement durable ?
- Quelle analyse peut-on faire des systèmes de R & D et de leurs évolutions, notamment au regard des enjeux territoriaux ?
- Comment favoriser la conception et la mise au point d'innovations répondant aux différentes dimensions du développement durable ?
- Quelle rénovation des outils, méthodes et dispositifs promouvoir aux différents stades des processus d'innovation ?
-

4. Conception et évaluation des propositions de recherche

4.1. Éligibilité et orientations générales

Le présent appel est ouvert à toutes les équipes de recherche, quelle que soit leur institution d'appartenance. L'un des objectifs poursuivis étant de promouvoir des interactions et des partenariats entre organismes, les démarches inter-établissements sont encouragées notamment celles associant des équipes universitaires.

Le programme ADD a vocation à s'inscrire dans une dynamique européenne visant à mettre en synergie les programmes de recherche qui, dans ce domaine, sont conduits par d'autres Etats membres. Le développement de coopérations avec des équipes de pays européens et d'autres pays engagés dans des programmes similaires est donc encouragé, sans constituer une condition impérative.

Des rapprochements ont été opérés avec les organismes de recherche-développement et de développement agricole afin de favoriser le soutien, par leurs propres dispositifs, de projets communs ou complémentaires de ceux conduits dans le cadre d'ADD. La participation des acteurs du développement agricole à des projets retenus dans le cadre du programme ADD pourra notamment être soutenue via le nouveau dispositif d'appel à projets qui sera mis en place par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en remplacement de l'ADAR (« CAS DAR »)⁸. Ces collaborations devront répondre aux objectifs et critères généraux définis précédemment (cf « 2.7 Pour un partenariat créatif »). Les instances d'évaluation, celles du programme ADD comme celles en charge du nouveau dispositif d'appel à projets géré par le MAP, seront particulièrement vigilantes sur la mobilisation effective des partenaires au-delà de tel apport technique, prestation ou utilisation des résultats. Elles seront également vigilantes sur le montant et la nature des moyens demandés dans le cadre de ces collaborations.

4.2. Procédure de soumission et d'examen des propositions

Il est attendu des équipes intéressées qu'elles soumettent, dans un premier temps, une déclaration d'intention de recherche de quelques pages en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Dans un second temps, après sélection et avis du Conseil scientifique du programme ADD, les équipes présélectionnées présenteront un projet complet.

Le projet devra être dirigé par un responsable qui en assurera la coordination, organisera la répartition des tâches entre les différentes équipes impliquées et sera garant de la qualité des résultats produits. Ce coordinateur sera également responsable, vis-à-vis des instances de pilotage du programme, du suivi scientifique et financier du projet.

Rédigée en français, la déclaration d'intention comprendra (cf formulaire) :

- Le titre de la proposition de recherche.
- Son résumé en 5 lignes.
- Les coordonnées du responsable du projet.
- La liste des différentes équipes et des principaux responsables impliqués.
- Une description succincte du projet (4 pages maximum) : problématique et objectifs scientifiques, état de l'art et originalité scientifique, méthodologie, résultats attendus...
- Une présentation du savoir-faire des équipes participantes et du responsable.
- Le cas échéant, les partenariats envisagés ou conclus avec des acteurs n'appartenant pas à la recherche (organismes de développement, professions, associations, pouvoirs publics, collectivités locales...).

⁸ Les modalités exactes de coordination entre ce dispositif et l'appel ADD 2006 seront précisées lorsque les équipes auront à préparer un projet complet, après la sélection des déclarations d'intention.

- La durée du projet (maximum 3 ans).
- Une indication des moyens budgétaires demandés au programme ADD ; ces moyens peuvent inclure des dépenses d'équipement, de personnel temporaire⁹, des prestations de service (dans la limite de 50% des dépenses de fonctionnement pour une équipe) ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement (déplacements, consommables...) ¹⁰.
- Le nom et les coordonnées de trois à six experts (français ou étrangers) susceptibles d'évaluer cette proposition dans l'hypothèse où elle serait retenue en vue du dépôt d'un projet complet ; ces propositions ne devront pas soulever de conflits d'intérêt (membres d'une même équipe, collaborations en cours...).
- Le cas échéant, le nom des experts à qui cette proposition ne doit pas être communiquée (le motif de ce refus devra être explicité).

L'étape de la déclaration d'intention est centrée sur la pertinence et l'originalité scientifiques. Les propositions soumises devront respecter cet esprit : ce ne sont pas des « mini-projets » déjà formalisés qui sont attendus mais bien des déclarations d'intention présentant une idée de recherche originale et pertinente qui pourra, par la suite, être développée et présentée, dans les délais impartis, sous forme de projet complet.

L'examen des projets complets sera mené par le Conseil scientifique en s'appuyant sur l'avis de rapporteurs externes. À cette occasion, il se référera aux critères suivants :

- l'adéquation au champ et objectifs du programme et notamment aux priorités de l'appel 2006 ;
- l'intérêt et la pertinence des résultats attendus pour la compréhension des relations entre agriculture et développement durable et pour la solution des problèmes identifiés ;
- l'originalité scientifique ;
- la réflexivité critique manifestée par les proposants vis-à-vis des concepts, outils et méthodes, lors de l'élaboration de la proposition comme dans les tâches planifiées ;
- la pertinence et la qualité de la méthodologie employée ;
- la qualité de la construction de la problématique (analyse des enjeux, buts recherchés, motivations des choix de thématique et de posture de travail) ;
- lorsque cela est proposé, la pertinence et la qualité de l'association établie entre équipes de disciplines différentes et/ou du partenariat entre chercheurs et non-chercheurs ;
- le savoir-faire et la qualité des équipes de recherche associées ;
- l'organisation et la conduite du projet (calendrier et répartition des tâches, implication des principaux participants) ;
- le sérieux de la justification des moyens demandés au regard des objectifs poursuivis, des tâches programmées et de la durée du projet ;
- l'identification par les responsables du projet des difficultés et risques susceptibles de peser sur la bonne réalisation de ce dernier et des moyens prévus pour les anticiper et y parer.

Alors que l'étape « déclaration d'intention » est centrée sur la pertinence et l'originalité scientifiques, l'évaluation des projets complets accordera, dans un souci de qualité, une grande importance aux critères de validité de la démarche, de rigueur méthodologique et de sérieux de l'organisation pratique du dispositif de recherche.

⁹ Dans le cas du programme ADD, les dépenses de personnel devront, pour un projet, être inférieures à 50% du soutien total demandé pour le projet.

¹⁰ Ces différentes catégories de dépenses sont détaillées dans le règlement financier de l'ANR qui constitue le document financier de référence du programme ADD : <http://www.gip-anr.fr/document/reglementANR.pdf>

4.3. Calendrier

Les déclarations d'intention devront être envoyées au plus tard le **lundi 27 février 2006** (avant midi) par courrier électronique à pfadd@paris.inra.fr. Un accusé de réception sera transmis en réponse à cet envoi. Les projets complets devront être envoyés à la même adresse aux alentours de **la mi-mai**, à une date qui sera précisée aux équipes qui auront été pré-sélectionnées. Le Conseil scientifique organisera alors l'évaluation des projets complets de telle manière que le Comité stratégique puisse arrêter ses choix avant le mois d'août 2006 et que les projets puissent, dans la mesure du possible, démarrer en octobre 2006.

Une « **Journée d'échanges et d'information** » sera organisée le **vendredi 27 janvier 2006 à Paris**. Cette rencontre, organisée et animée par les instances de pilotage du programme ADD, sera consacrée aux enjeux, priorités et modalités de mise en œuvre de l'appel à propositions de recherche 2006. Cette journée est ouverte à tous les candidats potentiels à l'appel d'offres, dans la limite des places disponibles. Pour vous pré-inscrire, merci d'envoyer dès que possible et en tous cas avant le 20 janvier, un mail avec vos coordonnées à : pfadd@paris.inra.fr .

Un séminaire « **ingénierie de projets** » sera également organisé le **mardi 4 avril 2006, à Paris**. Cette journée sera consacrée à la présentation des déclarations d'intention retenues en vue de la préparation d'un projet complet. Les proposant pré-sélectionnés pourront ainsi s'informer mutuellement de leurs intentions et envisager, le cas échéant, des rapprochements voire des regroupements. Ils pourront également prendre connaissance des attentes des instances de pilotage du programme vis-à-vis de la construction des projets complets. Toutes les équipes proposant sont invitées à réserver cette date, dans l'attente des décisions du Conseil scientifique concernant leurs déclarations d'intention.

Pour toute demande de renseignements : Nicolas DURAND ou Isabelle AVELANGE
Unité Programme Fédérateur ADD
147, rue de l'Université 75007 Paris
pfadd@paris.inra.fr
Tel : 01.42.75.91.81 / 93.94

PROGRAMME FEDERATEUR "AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE"

ANNEXE : GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Le programme fédérateur « Agriculture et Développement Durable » est piloté par un Comité stratégique, constitué de représentants des différents organismes associés et de personnalités qualifiées, et par un Conseil scientifique composé d'experts français et étrangers (voir ci-dessous la composition des instances de pilotage). Le Conseil scientifique est responsable de l'évaluation scientifique des déclarations d'intention et des projets complets. Il assure également l'évaluation à mi-parcours des recherches soutenues ainsi que leur évaluation finale. Le Comité stratégique détermine, sur proposition du Conseil scientifique et en concertation avec ce dernier, la liste des projets proposés pour financement et le montant des soutiens accordés. Le Comité stratégique veille à l'animation continue du programme, de l'ingénierie de projets à la valorisation des recherches, en passant par le suivi de leur déroulement.

Le programme ADD comporte (à ce stade) deux appels à propositions de recherche : le présent appel valable pour 2006 et celui qui s'est conclu en juillet 2005 (15 projets retenus). Le montant total des soutiens accordés dans le cadre de l'appel 2005 est de 7 Millions d'Euros (total des soutiens prévisionnels pour toute la durée des projets). Le deuxième appel d'offres sera d'un montant similaire.

Le programme ADD est à la fois un des programmes thématiques du GIP ANR (catégorie « programme de recherche de type public ») et un programme « inter-organismes » soutenu par neuf établissements qui, pour certains¹¹, apportent une contribution financière directe au programme en complément de celle du GIP ANR. La coordination scientifique, administrative et financière du programme est assurée par l'INRA qui est l'« établissement support » du programme ADD pour le compte du GIP-ANR¹² et des autres partenaires co-financeurs.

COMITE STRATEGIQUE

- Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Président du Comité stratégique ADD
- Anne-Marie DUCROUX, Présidente du Conseil National du Développement Durable (CNDD) ou son représentant
- Michel GRIFFON, Responsable de programme au GIP Agence Nationale de la Recherche (GIP ANR) ou son représentant
- Luc GUYAU, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), ou son représentant
- Maurice HERAL, Directeur des programmes et de la stratégie à l'Institut Français pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), ou son représentant
- Didier HOFFSCHIR, Conseiller Scientifique, Direction de la Recherche du Ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche
- Bernard HUBERT, Directeur scientifique à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), ou son représentant
- Jean-Marc MERILLOT, Chef du service Programmation de la Recherche de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ou son représentant
- Alain MOULINIER, Directeur Général de la Forêt et des Affaires Rurales au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DGFAR/MAP), ou son représentant
- Claudine SCHMIDT-LAINE, Directrice scientifique du Centre National du Machinisme agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (CEMAGREF), ou son représentant

¹¹ INRA, ADEME, CIRAD, IFREMER et CEMAGREF pour l'appel 2006

¹² Voir le document « Lignes directrices concernant la mise en œuvre des programmes du GIP ANR par les structures supports » : <http://www.gip-anr.fr/document/lignesdirectrices.pdf>

- Michel THIBIER, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DGER/MAP), ou son représentant
- Laurence TUBIANA, Directrice de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)
- Jean-Claude VIAL, Sous Directeur à la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (DE/MEDD), ou son représentant
- René VICAIRE, Directeur scientifique de l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA), ou son représentant
- Eric VINDIMIAN, Chef du service de la Recherche et de la Prospective de la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (D4E / MEDD), ou son représentant
- Monsieur le Directeur scientifique du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), ou son représentant

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Olivier GODARD, Directeur de recherche au CNRS et professeur à l'École polytechnique, Paris, Économie, Président du Conseil scientifique ADD
- Franck AGGERI, Maître-assistant, Ecoles des Mines de Paris, Gestion
- Antoine BAILLY, Professeur à l'Université de Genève (Suisse), Géographie
- Jean-Paul BILLAUD, Directeur de recherche au CNRS, Nanterre, Sociologie
- Jean BONCOEUR, Professeur à l'Université de Bretagne occidentale, Brest, Economie
- Paul-Marie BOULANGER, Directeur de l'Institut pour un développement durable, Ottignies (Belgique), Démographie
- Jean-Jacques BRUN, Directeur d'unité au CEMAGREF, Grenoble, Écologie
- Alain CAPILLON, Professeur à l'ENSAM, Montpellier, Agronomie
- Henri DECAMPS, Directeur de recherche émérite au CNRS, Toulouse, Écologie
- Amadou T. DIAW, Professeur à l'Université de Dakar (Sénégal), Géographie
- Marianne LEFORT, Directrice de Recherche à l'INRA, Versailles, Génétique végétale
- Louis MAHE, Professeur à l'ENSAR, Rennes, Économie rurale
- Hubert MANICHON, Directeur de recherche au CIRAD, Paris, Agronomie
- Gérard MATHERON, Président d'Agropolis, Montpellier, Génétique animale
- Marc MORMONT, Professeur à l'Université de Liège (Belgique), Sociologie
- Christian MULLON, Directeur de recherche à l'IRD, Guyancourt, Mathématiques appliquées
- Bernard PECQUEUR, Professeur à l'Université Joseph Fourier, Grenoble, Économie régionale
- Patrick POINT, Directeur de recherche au CNRS, Pessac, Économie de l'environnement
- Denis REQUIER-DESJARDINS, Professeur des Universités, Université de Versailles Saint Quentin, Économie du développement
- Walter ROSSING, Professeur à l'Université d'agriculture de Wageningen (Pays-Bas), Agronomie
- Aad SMAAL, Directeur du RIVO-CSO, Universités de Middelburg et Wageningen (Pays-Bas), Ecologie
- Henri SEEGERS, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Sciences vétérinaires
- Bernard SEGUIN, Directeur de recherche à l'INRA, Avignon, Agro-météorologie
- Didier STILMANT, Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux (Belgique), Zootecnie
- Edwin ZACCAI, Professeur à l'Université libre de Bruxelles (Belgique), Sciences Politiques